

WORMHOUT, le 7 Novembre 2019

Monsieur le Maire

Mairie

59143 NIEURLET

MAV 2019 209

**OBJET** : Collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées.

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées est renouvelée en 2020.

Les passages du véhicule de collecte pour les habitants de votre Commune auront lieu, en **Déchèterie de WORMHOUT sise Voie romaine Steen Staete, de 9 H 00 à 12 H 00**, aux dates suivantes :

**Mercredis 5 février, 8 avril, 10 juin, 5 août, 7 octobre et 9 décembre.**

Je vous rappelle qu'aucun dépôt n'est accepté en dehors de ces passages. Toutefois, les D.T.Q.D. peuvent également être apportés, au même horaire, en :

- \* Déchèterie de BIERNE, sise Zone d'activité du Bieren Dyck – Route de Socx : les lundis 3 février, 6 avril, 8 juin, 3 août, 5 octobre et 7 décembre,
- \* Déchèterie de CAPPELLEBROUCK, sise Route de Lynck : les mardis 4 février, 7 avril, 9 juin, 4 août, 6 octobre et 8 décembre,
- \* Déchèterie d'ARNEKE, sise Chemin vicinal n° 102 – Route de Bourbourg : les jeudis 6 février, 9 avril, 11 juin, 6 août, 8 octobre et 10 décembre,
- \* Déchèterie d'HONDSCHOOTE, sise Chemin du Looweg : les vendredis 7 février, 10 avril, 12 juin, 7 août, 9 octobre et 11 décembre,
- \* Déchèterie de STEENVOORDE, sise Zone industrielle Pierre Mijic – Rue Rosalie, les samedis 8 février, 11 avril, 13 juin, 8 août, 10 octobre et 12 décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président  
du Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord,

R. LAPORTE